



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 13 mai 2005

Renouvellement de la convention C.A.F. PRO

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 28 avril 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 17 mai 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Dominique GUIBERT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mai 2005

DELIBERATION D20050228

Monsieur Robert PLANTECOTE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Dans le but de développer et de faciliter l'accès à l'information sur la situation de ses allocataires, la Caisse d'Allocations Familiales propose aux différentes institutions de consulter, dans le cadre de leurs missions, certaines données, par l'intermédiaire du service C.A.F. PRO d'Internet avec un accès sécurisé.

Ce dispositif présente de nombreux avantages :

- une mise à jour permanente de la situation de la famille (mariage, décès, divorce, etc.) susceptible de modifier le quotient familial,
- une vérification administrative des déclarations faites par les demandeurs,
- une base de calcul commune et incontestable.

La Ville de Niort utilise, depuis plusieurs années, ce service dans le cadre d'une convention qu'il convient aujourd'hui de renouveler.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les termes de la nouvelle convention avec la C.A.F. pour l'accès au service C.A.F. PRO.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cette convention, selon le projet figurant en annexe.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Robert PLANTECOTE

[Ordre du jour](#)